



bioforce

FORMATIONS

QUELLES PISTES EXPLORER POUR MES RECHERCHES DE FINANCEMENT ?

De nombreuses pistes de financement existent, pour vos frais de formation et/ou pour vos frais de vie pendant la formation. **Il vous appartient d'explorer ces pistes** en fonction de votre statut (salarié, demandeur d'emploi...). **Nous vous recommandons d'anticiper ces démarches et de les effectuer parallèlement à votre candidature**, sans attendre la réponse de Bioforce. Pour vous aider au mieux dans vos démarches, nous avons pris soin de lister dans ce document toutes les pistes dont nous avons connaissance. Nous mettons également à disposition en téléchargement libre sur notre site internet des documents qui peuvent vous être demandés par les organismes financeurs ou qui appuieront votre demande :

- Devis détaillé
- Lettre type de demande de financement
- Revue de presse constituée d'articles mentionnant la spécificité et le rôle de Bioforce dans la formation humanitaire

A savoir :

- Tous les mots suivis d'un astérisque (*) sont expliqués dans le glossaire en fin de document
- **Le sommaire est entièrement cliquable** : il vous présente dans un premier temps la répartition géographique de l'offre de Bioforce, puis il distingue votre lieu de résidence (Union Européenne et Hors Union Européenne), et enfin l'ensemble des pistes de financement selon la formation ou l'accompagnement Bioforce que vous visez. Un tableau récapitulatif de ces possibilités de financement vous est également proposé pour vous aider à mieux vous repérer. Vous êtes maintenant prêts à naviguer dans ce document ! **Faites votre choix pour accéder au sommaire qui vous concerne :**

Vous êtes résidents en Union Européenne

Vous êtes résidents HORS Union Européenne

sommaire

QUELLE OFFRE BIOFORCE OU ?

Vous êtes résidents en Union Européenne

1. ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION

Entretien individuel d'accompagnement

Être accompagné dans sa démarche de Validation des Acquis de l'Expérience pour accéder aux certifications professionnelles Bioforce

2. FORMATIONS COMPETENCES CERTIFIANTES

3. FORMATIONS METIERS DIPLÔMANTES

Responsable de l'Environnement de Travail et de la Logistique Humanitaire, au centre Bioforce Europe

Parcours Profil initial des formations, au centre Bioforce Europe

Parcours Profil expérimenté des formations, au centre Bioforce Europe (en français ou en anglais)

Master of Science in Humanitarian Programme Management et Humanitarian Programme Manager (en anglais) au centre Bioforce Europe

Parcours Profil initial des formations au centre Bioforce Afrique

Parcours Profil expérimenté des formations au centre Bioforce Afrique

Obtention d'une certification professionnelle Bioforce par la Validation des Acquis de l'Expérience

Quelles possibilités pour mes frais de vie pendant la période de formation à Bioforce ?

Vous êtes résidents HORS Union Européenne

4. ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION

Entretien individuel d'accompagnement

Être accompagné dans sa démarche de Validation des Acquis de l'Expérience pour accéder aux certifications professionnelles Bioforce

5. FORMATIONS COMPETENCES CERTIFIANTES

6. FORMATIONS METIERS DIPLÔMANTES

Responsable de l'Environnement de Travail et de la Logistique Humanitaire, au centre Bioforce Europe

Parcours Profil initial et Parcours Profil expérimenté des formations, au centre Bioforce Europe

Parcours Profil initial des formations au centre Bioforce Afrique

Parcours Profil expérimenté des formations au centre Bioforce Afrique

Master of Science in Humanitarian Programme Management et Humanitarian Programme Manager (en anglais) au centre Bioforce Europe

Obtention d'une certification professionnelle Bioforce par la Validation des Acquis de l'Expérience

Quelles possibilités pour mes frais de vie pendant la période de formation ?

GLOSSAIRE

QUELLE OFFRE BIOFORCE OU ?

	Formations Métiers																
	Accompagnement		Formations Compétences	RET-LH*	Responsable RH & finances		Responsable logistique		Resp. de projets eau, hygiène et assainissement	Logisticien humanitaire	Resp. de projets nutrition	Resp. de projets protection de l'enfance en situation d'urgence	Coordinateur de projet (en frs)		Humanitarian programme manager (en anglais)		VAE
	Accomp. VAE	Entretien individuel		Parcours unique (3 ans)	Parcours Profil initial	Parcours Profil exp.	Parcours Profil initial	Parcours Profil exp.	Parcours unique	Parcours unique	Parcours Profil expérimenté	Parcours Profil expérimenté	Parcours Profil initial	Parcours Profil exp. en français	Parcours Profil exp. en anglais	MSc en anglais	
Au centre Bioforce Europe à Lyon-Vénissieux (France)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Au centre Bioforce Afrique à Dakar (Sénégal)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
A distance par internet	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●

*Responsable de l'Environnement de travail et de la logistique humanitaire

Et pour l'ensemble de notre offre

L'organisme de financement que vous avez sollicité vous demande **le numéro Datadock** ? Bioforce est en effet référencé dans le registre des organismes de formation (Datadock) et répond aux critères de qualité prévus par la loi. Ce référencement facilite la prise en charge des formations par une quarantaine d'organismes de financement. Datadock est une base de données qui permet aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier la conformité des organismes de formation aux critères qualité définis par la loi. **Bioforce répond bien à ces exigences de qualité, son numéro de référencement Datadock est le 0011551.**



VOUS ETES RESIDENTS EN UNION EUROPEENNE

Légende ● non ● possible ▼ oui N/A Non applicable

Financeurs	Public éligible à la prise en charge	Accompagnement		Unités de formation composant les formations métiers	Formations Compétences	Formations Métiers		Parcours profil exp. Europe (fr. ou anglais)	Parcours Profil initial et parcours continu Afrique	Parcours Profil exp. Afrique	MSc in Hum. Programme management Europe	VAE
		Accompagnement VAE	Entretien individuel			Resp. Environnement de Travail et Log. Humanitaire Europe	Parcours Profil initial et Parcours continu Europe					
Région Auvergne Rhône-Alpes, via un partenariat avec Bioforce	demandeur d'emploi	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Région Auvergne Rhône-Alpes	tout public	●		● dans la mesure où la Région Auvergne Rhône-Alpes participe déjà au financement de certaines formations Bioforce (voir ligne ci-dessus), il est inutile de les solliciter individuellement								
Autre région	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Pôle Emploi	demandeur d'emploi	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Département	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Commune (CCAS*)	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Employeur	salarié	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Opérateurs de compétences*	salarié	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
CPF*	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
CPF de transition professionnelle*	salarié ou ancien salarié	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Assurances/mutuelles « Malakoff Médéric » ou « AG2R La Mondiale »	client de l'une de ces structures	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Contrat de Sécurisation Professionnelle Salarié licencié		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Congé de formation professionnelle	fonctionnaire	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire	intérimaire	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprises	entrepreneurs	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●
Bourse Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la vocation	candidats entre 18 et 30 ans	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Bourse Fondation Vocatio	candidats belges entre 18 et 30 ans	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Bourse Fondation Médecins sans Frontières	personnel de MSF ayant au minimum 24 mois d'ancienneté	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Possibilité échelonnement paiement	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Bourse partielle de Bioforce	tout public	N/A	N/A	N/A	N/A	●	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Tarif subventionné par partenaires de Bioforce	candidats originaires ET résidents de pays en crise	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Réduction d'impôts	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Emploi du temps aménagé pour permettre un job	tout public	N/A	N/A	N/A	N/A	▼	●	●	●	●	●	N/A
Alternance	tout public	N/A	N/A	N/A	N/A	▼	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

1. ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION

Entretien individuel d'accompagnement

A notre connaissance, il n'existe pas de prise en charge possible pour ce type d'accompagnement.

Être accompagné dans sa démarche de Validation des Acquis de l'Expérience pour accéder aux certifications professionnelles Bioforce

Il existe plusieurs possibilités de financement :

- Conseil Régional de votre lieu de résidence à travers le dispositif de « Pass VAE »
- Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation* : suivant certaines conditions, une partie de vos frais (hébergement, déplacement, repas) peut être pris en charge. Toutes les infos : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/aide-a-la-mobilite-@/article.jsp?id=61634>. Lorsque vous aurez entamé le processus de recrutement, un devis dématérialisé peut vous être transmis dans votre espace personnel pôle emploi, si vous en faites la demande, pour vous aider dans vos démarches de recherche de financement.
- Conseil Général de votre département de résidence
- Centre Communal d'Action Sociale* de votre commune de résidence
- Votre employeur
- Votre Opérateur de Compétences*. *A noter* : Si vous êtes salarié de droit français au sein d'une association de moins de 50 salariés cotisant à votre Opérateur de Compétences, vous pouvez demander une bourse Uniformalion. Un accompagnement de 24 heures ainsi que la prise en charge des frais de passage devant le jury (1500€ + 200€ si à distance) sont intégralement pris en charge. La procédure de demande de bourse ne peut s'effectuer qu'après que le dossier du candidat a été déclaré éligible par Bioforce. Le référent VAE Bioforce transmettra les modalités précises de demande aux candidats concernés. En amont, vous pouvez vous rapprocher de votre employeur afin de savoir si votre structure cotise auprès d'Uniformalion.
- CPF* : il vous faut créer et compléter votre compte CPF et suivre les démarches indiquées, selon votre situation, sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
- CPF de transition professionnelle *
- Pour les personnes dont le CPF de transition professionnelle a été accepté, il est possible de demander parallèlement un **Congé VAE** (maximum 24 heures du temps de travail dédié à la préparation et/ou aux épreuves de validation).

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

2. FORMATIONS COMPETENCES CERTIFIANTES

Nos formations métiers diplômantes sont composées d'unités de formation accessibles de manière indépendante en formation compétence certifiante. Pour ce type de formations, il existe des possibilités de financement :

- CPF* : les formations éligibles au CPF sont les unités de formations qui composent les formations métiers suivantes : Coordinateur de Projet de l'action humanitaire, Responsable Ressources humaines et Finances et Responsable de projets Eau, hygiène et assainissement. Il vous faut créer et compléter votre compte CPF et suivre les démarches indiquées, selon votre situation, sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>.
- CPF de transition professionnelle* (anciennement CIF)

Pour toutes les autres formations compétences, il existe plusieurs possibilités de financement :

- Conseil Régional de votre lieu de résidence (sauf Région Auvergne-Rhône-Alpes : dans la mesure où la Région Auvergne-Rhône-Alpes participe déjà au financement d'autres formations Bioforce, il est inutile de les solliciter pour les Formations Compétences)
- Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation* : suivant certaines conditions, une partie de vos frais (hébergement, déplacement, repas) peut être pris en charge pour une formation compétence en Europe (et non en Afrique). Toutes les infos : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/aide-a-la-mobilite-@/article.jspz?id=61634>)
- Conseil Général de votre département de résidence
- Centre Communal d'Action Sociale de votre commune de résidence
- Votre employeur
- Votre Opérateur de Compétences*
- Si vous êtes client des assurances/mutuelles « Malakoff Médéric » ou « AG2R La Mondiale » (= si vous possédez auprès de l'une de ces structures un contrat santé/mutuelle ou prévoyance ou retraite) : vous pouvez déposer une demande, qui sera étudiée au cas par cas, [ici pour AG2R La Mondiale](#), [ici pour Malakoff Médéric](#)

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.



L'organisme de financement vous demande le **numéro Datadock** ? Bioforce est en effet référencé dans le registre des organismes de formation (Datadock) et répond aux critères de qualité prévus par la loi. Ce référencement facilite la prise en charge des formations par une quarantaine d'organismes de financement. Datadock est une base de données qui permet aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier la conformité des organismes de formation aux critères qualité définis par la loi. **Bioforce répond bien à ces exigences de qualité**, son numéro de référencement Datadock est le 0011551

3. FORMATIONS METIERS DIPLOMANTES

Responsable de l'Environnement de Travail et de la Logistique Humanitaire, au centre Bioforce Europe

La formation Responsable de l'Environnement de Travail et de la Logistique Humanitaire entre dans le cadre de la formation initiale, et à ce titre elle ne bénéficie pas des financements « formation professionnelle ». Toutefois, le cursus a été pensé par Bioforce pour faciliter le financement des 3 années :

- Possibilité de prise en charge partielle des frais de scolarité par des bourses attribuées par Bioforce (en nombre limité, modalités détaillées fournies aux candidats dans leur courrier de convocation au concours)
- Emploi du temps aménagé sur 4 jours en 1^{ère} et en 2^e années pour permettre un job étudiant
- Fin des cours en 1^{ère} année fin juin et reprise des cours en 2^e année début octobre (3 mois) pour permettre un job d'été
- 2^e année finançable par la Bourse Régionale de la Mobilité Internationale de la région Auvergne-Rhône-Alpes (nombre limité)
- 3^e année finançable par l'alternance : rémunération, possibilité de prise en charge totale des frais de scolarité (si contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage)
- Echelonnement du paiement : il est possible de régler la formation en plusieurs fois. Toutefois l'ensemble du paiement devra être effectué au plus tard à la fin de la période de formation. Informations et modalités sont transmises une fois l'admission prononcée.
- Renseignez-vous sur la bourse sur critères sociaux (BCS). Sont éligibles les personnes de moins de 28 ans qui ont un bac français. Toutes les infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12214>
- Vous êtes belge ? Renseignez-vous sur la Bourse de la fondation Vocatio. Sont éligibles les jeunes entre 18 et 30 ans, de nationalité belge ou domiciliés en Belgique. Toutes les infos : <http://www.vocatio.be/informations/>

Parcours Profil initial des formations, au centre Bioforce Europe

Environ 75% des participants bénéficient d'une prise en charge partielle ou totale de leur frais de formation par un ou plusieurs des différents dispositifs décrits ci-dessous :

Si vous êtes demandeur d'emploi (indemnisé ou non) en France entre les mois de mai et décembre, et **quelle que soit votre région de résidence**, vous pouvez postuler à une prise en charge totale de vos frais de formation par le partenariat entre Bioforce et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Quels frais sont éligibles à une prise en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes via Bioforce ?

Les frais de sélection (60€), d'inscription (200€) et de suivi pédagogique pendant la Période d'Application et d'Evaluation des Compétences (950€) ne sont pas éligibles. Les frais de formation sont eux éligibles :

- Coordinateur de Projet de l'action humanitaire : 10 000 €
- Responsable RH et Finances de l'action humanitaire : 11 250 €
- Responsable de projets Eau, hygiène et assainissement : 10 400 €
- Logisticien de l'action humanitaire : 9 000 €
- Responsable Logistique de l'action humanitaire : 11 250 €

Comment postuler ?

Afin que nous puissions étudier votre éligibilité à ces financements, votre organisme de référence (Pôle Emploi, mission locale, CAP Emploi ou CIDFF*) doit établir une « prescription » pour le Parcours Profil Initial de votre choix ou le Parcours continu pour les formations de Logisticien ou de Responsable de projets Eau, hygiène et assainissement. Vous devez entreprendre la demande de prescription auprès de ces organismes à partir du moment où vous devenez demandeur d'emploi et le plus tôt possible à partir du mois de mai. Deux commissions d'attribution des financements (constituées de Bioforce et des référents prescripteurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes), sont programmées entre juillet et septembre : votre demande sera étudiée par la première commission qui suit la réception de votre dossier et selon les fonds qui restent disponibles. Les financements ne seront attribués qu'aux personnes ayant préalablement postulé et ayant été admis en formation. Vous êtes informés par Bioforce de la décision prise vous concernant.

- **Si vous résidez en Région Auvergne-Rhône-Alpes** : contactez votre organisme de référence (Pôle Emploi, mission locale, CAP Emploi ou CIDFF*), qui établira la prescription. Vous n'avez pas de document à adresser à Bioforce, nous serons informés directement.
- **Si vous ne résidez pas en Région Auvergne-Rhône-Alpes** : votre conseiller de l'organisme de référence (Pôle Emploi, mission locale, CAP Emploi ou CIDFF*) doit prendre contact avec Jérôme Persico, chargé de recrutement à Bioforce (jpersico@bioforce.org ou 04 72 89 31 45) qui établira lui-même la prescription via le logiciel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Vous n'avez pas de document à adresser à Bioforce, nous serons informés directement.

Important : dans la mesure où la Région Auvergne-Rhône-Alpes participe déjà au financement de certaines formations de Bioforce via le dispositif décrit ci-dessus, il est inutile de les solliciter individuellement.

Par ailleurs, il existe d'autres possibilités ou facilités de financement :

- Conseil Régional de votre lieu de résidence (sauf Région Auvergne-Rhône-Alpes)
- Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation* : suivant certaines conditions, une partie de vos frais (hébergement, déplacement, repas) peut être pris en charge. Toutes les infos : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/aide-a-la-mobilite-@/article.jspz?id=61634>. Lorsque vous aurez entamé le processus de recrutement, un devis dématérialisé peut vous est transmis dans votre espace personnel pôle emploi, si vous en faites la demande, pour vous aider dans vos démarches de recherche de financement.
- Conseil Général de votre département de résidence
- Centre Communal d'Action Sociale* de votre commune de résidence
- Votre employeur
- Votre Opérateur de Compétences*

- CPF* : les formations éligibles au CPF sont Coordinateur de Projet de l'action humanitaire, Responsable Ressources humaines et Finances et Responsable de projets Eau, hygiène et assainissement. Il vous faut créer et compléter votre compte CPF et suivre les démarches indiquées, selon votre situation, sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
- CPF de transition professionnelle* (anciennement CIF)
- Si vous êtes client des assurances/mutuelles « Malakoff Médéric » ou « AG2R La Mondiale » (= si vous possédez auprès de l'une de ces structures un contrat santé/mutuelle ou prévoyance ou retraite) : vous pouvez déposer une demande, qui sera étudiée au cas par cas, [ici pour AG2R La Mondiale](#), [ici pour Malakoff Médéric](#)
- Echelonnement du paiement : il est possible de régler la formation en plusieurs fois. Toutefois l'ensemble du paiement devra être effectué au plus tard à la fin de la période de formation en centre. Informations et modalités sont transmises dans le contrat de formation (c'est-à-dire une fois l'admission prononcée).
- Suivant votre situation, il est possible de déduire de vos impôts une partie de vos frais de formation ainsi que les dépenses engagées pour la recherche d'un stage (renseignez-vous auprès de votre centre des impôts).
- **Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)** : il vous est accessible si vous êtes salarié d'une entreprise de moins de 1000 personnes ou d'une entreprise en redressement ou liquidation judiciaire sans condition d'effectif. Il vous permet d'obtenir une Allocation de Sécurisation Professionnelle (ASP) et de bénéficier d'un accompagnement renforcé dès la fin de votre contrat de travail. L'objectif est de vous permettre de vous former pour un retour durable à l'emploi.
- **Congé de formation professionnelle (CFP)** : le congé de formation professionnelle est ouvert à l'ensemble des agents publics, titulaires ou contractuels, des trois versants de la fonction publique. L'accord de ce congé est subordonné à des conditions d'accès : référez-vous aux conditions réglementaires prévues par chacun des trois versants de la fonction publique. Vous devez avoir accompli au moins 3 ans ou l'équivalent de 3 années de services effectifs dans l'administration (y compris en qualité de stagiaire).
- **Financement par le Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAFTT)** : ce fonds permet de fournir une aide financière aux salariés en travail temporaire (intérim) qui souhaitent se former.
- **Financement par l'Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprises (AGEFICE)** : l'AGEFICE peut contribuer au financement des actions de formation pour les dirigeants d'entreprise et conjoints collaborateurs ou conjoints associés, qui sont inscrits à l'URSSAF ou au RSI en qualité de travailleurs non-salariés.
- Vous êtes belge ? Renseignez-vous sur la bourse de la fondation Vocatio. Sont éligibles les jeunes entre 18 et 30 ans, de nationalité belge ou domiciliés en Belgique. Toutes les infos : <http://www.vocatio.be/informations/>
- Vous êtes personnel de terrain de Médecins Sans Frontières avec au minimum 24 mois d'ancienneté ? La fondation MSF propose à ses personnels des bourses d'études pour des formations diplômantes. Renseignez-vous auprès de votre service ressources humaines MSF.

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent **en fonction de votre statut** pour connaître les démarches à suivre.



L'organisme de financement vous demande le **numéro Datadock** ? Bioforce est en effet référencé dans le registre des organismes de formation (Datadock) et répond aux critères de qualité prévus par la loi. Ce référencement facilite la prise en charge des formations par une quarantaine d'organismes de financement. Datadock est une base de données qui permet aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier la conformité des organismes de formation aux critères qualité définis par la loi. **Bioforce répond bien à ces exigences de qualité**, son numéro de référencement Datadock est le 0011551

Parcours Profil expérimenté des formations, au centre Bioforce Europe (en français ou en anglais)

Il existe plusieurs possibilités ou facilités de financement :

- Conseil Régional de votre lieu de résidence (sauf Région Auvergne-Rhône-Alpes : dans la mesure où la Région Auvergne-Rhône-Alpes participe déjà au financement des Parcours Profil initiaux, il est inutile de les solliciter pour les Parcours Profil expérimentés et Management)
- Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation* : suivant certaines conditions, une partie de vos frais (hébergement, déplacement, repas) peut être prise en charge. Toutes les infos : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/aide-a-la-mobilite-@/article.jspz?id=61634>) Lorsque vous aurez entamé le processus de recrutement, un devis dématérialisé peut vous être transmis dans votre espace personnel pôle emploi, si vous en faites la demande, pour vous aider dans vos démarches de recherche de financement.

- Conseil Général de votre département de résidence
- Centre Communal d'Action Sociale* de votre commune de résidence
- Votre employeur
- Votre Opérateur de Compétences*
- CPF* : les formations éligibles au CPF sont Coordinateur de Projet de l'action humanitaire et Responsable Ressources humaines et Finances. Il vous faut créer et compléter votre compte CPF et suivre les démarches indiquées, selon votre situation, sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
- CPF de transition professionnelle* (anciennement CIF)
- Si vous êtes client des assurances/mutuelles « Malakoff Médéric » ou « AG2R La Mondiale » (= si vous possédez auprès de l'une de ces structures un contrat santé/mutuelle ou prévoyance ou retraite) : vous pouvez déposer une demande, qui sera étudiée au cas par cas, [ici pour AG2R La Mondiale](#), [ici pour Malakoff Médéric](#)
- Suivant votre situation, il est possible de déduire de vos impôts une partie de vos frais de formation ainsi que les dépenses engagées pour la recherche d'un stage (renseignez-vous auprès de votre centre des impôts).
- **Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)** : il vous est accessible si vous êtes salarié d'une entreprise de moins de 1000 personnes ou d'une entreprise en redressement ou liquidation judiciaire sans condition d'effectif. Il vous permet d'obtenir une Allocation de Sécurisation Professionnelle (ASP) et de bénéficier d'un accompagnement renforcé dès la fin de votre contrat de travail. L'objectif est de vous permettre de vous former pour un retour durable à l'emploi.
- **Congé de formation professionnelle (CFP)** : le congé de formation professionnelle est ouvert à l'ensemble des agents publics, titulaires ou contractuels, des trois versants de la fonction publique. L'accord de ce congé est subordonné à des conditions d'accès : référez-vous aux conditions réglementaires prévues par chacun des trois versants de la fonction publique. Vous devez avoir accompli au moins 3 ans ou l'équivalent de 3 années de services effectifs dans l'administration (y compris en qualité de stagiaire).
- **Financement par le Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAFTT)** : ce fonds permet de fournir une aide financière aux salariés en travail temporaire (intérim) qui souhaitent se former.
- **Financement par l'Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprises (AGEFICE)** : l'AGEFICE peut contribuer au financement des actions de formation pour les dirigeants d'entreprise et conjoints collaborateurs ou conjoints associés, qui sont inscrits à l'URSSAF ou au RSI en qualité de travailleurs non-salariés.
- Renseignez-vous sur la bourse de la fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la vocation. Sont éligibles les jeunes entre 18 et 30 ans : les candidats doivent avoir une vocation dont ils ont fait la preuve par des débuts de réalisation et avoir de graves difficultés pour continuer leur formation. Par ailleurs, les candidats qui n'ont pas la nationalité française ne sont éligibles que si leur projet se déroule en France. Toutes les infos : <http://www.fondationvocation.org/>
- Vous êtes belge ? Renseignez-vous sur la bourse de la fondation Vocatio. Sont éligibles les jeunes entre 18 et 30 ans, de nationalité belge ou domiciliés en Belgique. Toutes les infos : <http://www.vocatio.be/informations/>
- Vous êtes personnel de terrain de Médecins Sans Frontières avec au minimum 24 mois d'ancienneté ? La fondation MSF propose à ses personnels des bourses d'études pour des formations diplômantes. Renseignez-vous auprès de votre service ressources humaines MSF.

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.



L'organisme de financement vous demande **le numéro Datadock** ? Bioforce est en effet référencé dans le registre des organismes de formation (Datadock) et répond aux critères de qualité prévus par la loi. Ce référencement facilite la prise en charge des formations par une quarantaine d'organismes de financement. Datadock est une base de données qui permet aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier la conformité des organismes de formation aux critères qualité définis par la loi. **Bioforce répond bien à ces exigences de qualité**, son numéro de référencement Datadock est le 0011551

Master of Science in Humanitarian Programme Management et Humanitarian Programme Manager (en anglais) au centre Bioforce Europe

Il existe plusieurs possibilités ou facilités de financement :

- Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation* : suivant certaines conditions, une partie de vos frais (hébergement, déplacement, repas) peut être pris en charge. Toutes les infos : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/aide-a-la-mobilite-@/article.jspz?id=61634>) Lorsque vous aurez entamé le processus de recrutement, un devis dématérialisé peut vous être transmis dans votre espace personnel pôle emploi, si vous en faites la demande, pour vous aider dans vos démarches de recherche de financement.
- CPF* : la formation en anglais éligible au CPF est Humanitarian Programme Manager. Il vous faut créer et compléter votre compte CPF et suivre les démarches indiquées, selon votre situation, sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
- CPF de transition professionnelle* (anciennement CIF)
- Votre employeur
- Echelonnement du paiement : il est possible de régler la formation « Msc in Humanitarian Programme Management » en plusieurs fois (mais pas la formation Humanitarian Programme Manager). Toutefois l'ensemble du paiement devra être effectué au plus tard à la fin de la période de formation en centre. Informations et modalités sont transmises dans le contrat de formation (c'est-à-dire une fois l'admission prononcée).
- Suivant votre situation, il est possible de déduire de vos impôts une partie de vos frais de formation ainsi que les dépenses engagées pour la recherche d'un stage (renseignez-vous auprès de votre centre des impôts).
- Vous êtes belge ? Renseignez-vous sur la bourse de la fondation Vocatio. Sont éligibles les jeunes entre 18 et 30 ans, de nationalité belge ou domiciliés en Belgique. Toutes les infos : <http://www.vocatio.be/informations/>
- Vous êtes personnel de terrain de Médecins Sans Frontières avec au minimum 24 mois d'ancienneté ? La fondation MSF propose à ses personnels des bourses d'études pour des formations diplômantes. Renseignez-vous auprès de votre service ressources humaines MSF.

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.



L'organisme de financement vous demande **le numéro Datadock** ? Bioforce est en effet référencé dans le registre des organismes de formation (Datadock) et répond aux critères de qualité prévus par la loi. Ce référencement facilite la prise en charge des formations par une quarantaine d'organismes de financement. Datadock est une base de données qui permet aux financeurs de la formation professionnelle de vérifier la conformité des organismes de formation aux critères qualité définis par la loi. **Bioforce répond bien à ces exigences de qualité**, son numéro de référencement Datadock est le 0011551

Parcours Profil initial des formations au centre Bioforce Afrique

Nous avons pour ambition de former au plus près des crises : c'est pourquoi nous nous sommes mobilisés auprès d'organismes financeurs afin de permettre des tarifs plus accessibles aux candidats de pays en difficulté. Un tarif subventionné (moins cher car partiellement pris en charge) est ainsi proposé aux candidats **originaires ET résidents** des pays suivants : pays d'Afrique, Haïti. Pour les candidats **originaires ET résidents** d'autres pays en crise (hors Zone Afrique et Haïti), l'éligibilité à ce tarif subventionné sera automatiquement étudiée, au cas par cas, à réception de votre candidature en ligne et du paiement des frais de sélection. (Attention : pour être éligibles au tarif subventionné, les candidats doivent impérativement répondre aux deux critères : c'est-à-dire être **originaires ET résidents** des pays concernés.) Pour connaître le montant des tarifs subventionnés et non subventionnés, rendez-vous sur la plaquette descriptive de la formation qui vous concerne.

Hormis cette possibilité de tarif subventionné, les pistes de financement de ces parcours sont principalement une prise en charge par votre employeur ou un financement individuel (personnel ou via des bourses de fondation).

Si vous êtes belge, renseignez-vous sur la bourse de la fondation Vocatio. Sont éligibles les jeunes entre 18 et 30 ans, de nationalité belge ou domiciliés en Belgique. Toutes les infos : <http://www.vocatio.be/informations/>

Vous êtes personnel de terrain de Médecins Sans Frontières avec au minimum 24 mois d'ancienneté ? La fondation MSF propose à ses personnels des bourses d'études pour des formations diplômantes. Renseignez-vous auprès de votre service ressources humaines MSF.

Parcours Profil expérimenté des formations au centre Bioforce Afrique

Les pistes de financement de ces parcours sont principalement une prise en charge par votre employeur ou un financement individuel (personnel ou via des bourses de fondation).

Renseignez-vous sur la bourse de la fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la vocation. Sont éligibles les jeunes entre 18 et 30 ans : les candidats doivent avoir une vocation dont ils ont fait la preuve par des débuts de réalisation et ayant de graves difficultés pour continuer leur formation. Par ailleurs, les candidats qui n'ont pas la nationalité française sont éligibles seulement si leur projet se déroule en France. Toutes les infos : <http://www.fondationvocation.org/>

Si vous êtes belge, renseignez-vous sur la bourse de la fondation Vocatio. Sont éligibles les jeunes entre 18 et 30 ans, de nationalité belge ou domiciliés en Belgique. Toutes les infos : <http://www.vocatio.be/informations/>

Vous êtes personnel de terrain de Médecins Sans Frontières avec au minimum 24 mois d'ancienneté ? La fondation MSF propose à ses personnels des bourses d'études pour des formations diplômantes. Renseignez-vous auprès de votre service ressources humaines MSF.

Obtention d'une certification professionnelle Bioforce par la Validation des Acquis de l'Expérience

Il existe plusieurs possibilités de financement :

- Conseil Régional de votre lieu de résidence (sauf Région Auvergne-Rhône-Alpes : dans la mesure où la Région Auvergne-Rhône-Alpes participe déjà au financement d'autres actions de Bioforce, il est inutile de les solliciter pour la VAE)
- Pôle Emploi (Aide Individuelle à la Formation* : suivant certaines conditions, une partie de vos frais (hébergement, déplacement, repas) peut être pris en charge. Toutes les infos : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/aide-a-la-mobilite-@/article.jsp?id=61634>)
- Conseil Général de votre département de résidence
- Centre Communal d'Action Sociale* de votre commune de résidence
- Votre employeur
- Votre Opérateur de Compétences*. *A noter* : Si vous êtes salarié de droit français au sein d'une association de moins de 50 salariés cotisant à votre Opérateur de Compétences, vous pouvez demander une bourse Uniformalion. Un accompagnement de 24 heures ainsi que la prise en charge des frais de passage devant le jury (1500€ + 200€ si à distance) sont intégralement pris en charge. La procédure de demande de bourse ne peut s'effectuer qu'après que le dossier du candidat a été déclaré éligible par Bioforce. Le référent VAE Bioforce transmettra les modalités précises de demande aux candidats concernés. En amont, vous pouvez vous rapprocher de votre employeur afin de savoir si votre structure cotise auprès d'Uniformalion.
- CPF* : il vous faut créer et compléter votre compte CPF et suivre les démarches indiquées, selon votre situation, sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
- CPF de transition professionnelle* (anciennement CIF)
- Echelonnement du paiement : il est possible de régler les frais en plusieurs fois. Informations et modalités sont transmises une fois l'admission prononcée.
- Suivant votre situation, il est possible de déduire de vos impôts une partie de vos frais de VAE (renseignez-vous auprès de votre centre des impôts).

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

Quelles possibilités pour mes frais de vie pendant la période de formation à Bioforce ?

Il vous appartient de vérifier, avant l'entrée en formation, si des dispositifs d'aide existent en fonction de votre situation personnelle. A noter : certaines régions proposent le statut de stagiaire rémunéré de la formation professionnelle (plus d'information auprès de votre région de résidence). Attention : les informations ci-dessous sont fournies à titre indicatif et ne remplacent pas les informations officielles transmises par les organismes cités.

- **Bénéficiaire de l'AREF (allocation d'aide au retour à l'emploi formation) [en savoir plus](#)**

Pour qui ? Si vous percevez l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et suivez une formation prescrite par Pôle emploi dans le cadre de votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). À savoir : si vous ne touchez pas (ou plus) l'ARE le jour de l'inscription en formation, vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, de la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE).

Montant de l'allocation ? Le montant brut de l'Aref est égal au montant brut de l'ARE que vous percevez. Toutefois, les cotisations prélevées sur les montants bruts de l'Aref et de l'ARE ne sont pas les mêmes. Le montant net de l'Aref ne peut pas être inférieur à 20,54 € par jour. Comme l'ARE, l'Aref est imposable.

Comment demander ? Auprès de votre Pôle Emploi.

- **Bénéficiaire du RSA (Revenu de solidarité active) [en savoir plus](#)**

Pour qui ? Ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle : RSA demandeur de 25 ans et plus, RSA parent isolé, RSA jeune actif (jeune de 18 à 24 ans, français ou étranger, qui justifie d'une certaine durée d'activité professionnelle), RSA jeunes parents (personne qui est enceinte ou qui a déjà au moins un enfant à charge. Il n'est pas nécessaire d'être âgé de plus de 25 ans).

Comment demander ? Dans la plupart des départements, auprès de la Caisse d'allocations familiales(CAF).

- **Bénéficiaire de la Prime d'activité - [en savoir plus](#)**

Pour qui ? Ouvert, sous certaines conditions, aux travailleurs de 18 ans ou plus, aux étudiants salariés et apprentis, aux non-salariés.

Comment demander ? Par le biais d'un téléservice ou par le dépôt d'un formulaire auprès de la Caisse d'allocations familiales(CAF).

- **Bénéficiaire d'une allocation versée par l'ASP**

Pour qui ? Pour les personnes ayant obtenu un financement régional et étant non indemnisé par le Pôle emploi.

Montant de l'allocation ? Le montant de cette allocation est calculé selon les montants des salaires pendant les mois qui ont précédés la formation.

VOUS ETES RESIDENTS HORS UNION EUROPEENNE

Légende ● non ● possible ▼ oui N/A Non applicable

Financiers	Public éligible à la prise en charge	Accompagnement		Unités de formation composant les formations métiers	Formations Compétences	Formations Métiers		Parcours profil exp. Europe (fr. ou anglais)	Parcours Profil initial Afrique	Parcours Profil exp. Afrique	MSc in Hum. Programme management Europe	VAE
		Accompagnement VAE	Entretien individuel			Resp. Environnement de Travail et Logistique Humanitaire Europe	Parcours Profil initial Europe					
Région Auvergne Rhône-Alpes, via un partenariat avec Bioforce	demandeur d'emploi	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Employeur	salarié	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Bailleurs de fonds, bailleurs privés	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Ambassade de France (SCAC*)	tout public	N/A	●	●	●	●	●	●	●	●	●	N/A
Opérateurs de compétences*	salarié de droit français au sein d'une association de moins de 50 salariés cotisant à un Opérateur de Compétences	●	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	●
Campus France		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)	être ressortissant de l'un des Etats membres de l'UEMOA	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Bourse Fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la vocation	candidats entre 18 et 30 ans	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Bourse Fondation Médecins sans Frontières	personnel de MSF ayant au minimum 24 mois d'ancienneté	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Possibilité échelonnement paiement	tout public	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Bourse partielle de Bioforce	tout public	N/A	●	N/A	N/A	●	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Tarif subventionné par partenaires de Bioforce	candidats originaires ET résidents de pays en crise	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Emploi du temps aménagé pour permettre un job	tout public	N/A	N/A	N/A	N/A	▼	●	●	●	●	●	N/A
Alternance	tout public	N/A	N/A	N/A	N/A	▼	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

4. ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION

Entretien individuel d'accompagnement

A notre connaissance, il n'existe pas de prise en charge possible pour ce type d'accompagnement.

Être accompagné dans sa démarche de Validation des Acquis de l'Expérience pour accéder aux certifications professionnelles Bioforce

Il existe plusieurs possibilités de financement :

- Bailleur de fonds, bailleur privé
- Votre employeur (ONG ou autre)
- Votre Opérateur de Compétences : si vous êtes salarié de droit français au sein d'une association de moins de 50 salariés cotisant à un Opérateur de Compétences, vous pouvez demander une bourse Uniformalion. Un accompagnement de 24 heures ainsi que la prise en charge des frais de passage devant le jury (1500€) sont intégralement pris en charge. La procédure de demande de bourse ne peut s'effectuer qu'après que le dossier du candidat a été déclaré éligible par Bioforce. Le référent VAE Bioforce transmettra les modalités précises de demande aux candidats concernés. En amont, vous pouvez vous rapprocher de votre employeur afin de savoir si votre structure cotise auprès d'Uniformalion.

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

5. FORMATIONS COMPETENCES CERTIFIANTES

Il existe plusieurs possibilités de financement :

- Bailleur de fonds, bailleur privé
- Votre employeur (ONG ou autre)
- Service de Coopération et d'Action Culturelle* des ambassades françaises
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : certaines formations dispensées sur le continent africain bénéficient du soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La subvention accordée permet un abaissement des coûts par session de formation. Les coûts annoncés dans le catalogue ou sur le site web tiennent compte de cet abaissement. Il n'y a donc pas de possibilité de bourse supplémentaire.

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

6. FORMATIONS METIERS DIPLOMANTES

Responsable de l'Environnement de Travail et de la Logistique Humanitaire, au centre Bioforce Europe

Il existe plusieurs possibilités de financement :

- Bailleur de fonds, bailleur privé
- Votre employeur (ONG ou autre)
- Service de Coopération et d'Action Culturelle* des ambassades françaises

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

Par ailleurs, le cursus a été pensé par Bioforce pour faciliter le financement des 3 années :

- Emploi du temps aménagé sur 4 jours en 1^{ère} et en 2^e années pour permettre un job étudiant
- Fin des cours en 1^{ère} année fin juin et reprise des cours en 2^e année début octobre (3 mois) pour permettre un job d'été
- 3^e année finançable par l'alternance : rémunération, possibilité de prise en charge totale des frais de scolarité (si contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage)

Parcours Profil initial et Parcours Profil expérimenté des formations, au centre Bioforce Europe (en français ou en anglais)

Il existe plusieurs possibilités de financement :

- Bailleur de fonds, bailleur privé
- Votre employeur (ONG ou autre)
- Service de Coopération et d'Action Culturelle* des ambassades françaises
- Agence Campus France de votre pays.
- Vous êtes personnel de terrain de Médecins Sans Frontières avec au minimum 24 mois d'ancienneté ? La fondation MSF propose à ses personnels des bourses d'études pour des formations diplômantes. Renseignez-vous auprès de votre service ressources humaines MSF.

Uniquement pour les formations métiers en parcours profil expérimenté : renseignez-vous sur la bourse de la fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la vocation. Sont éligibles les jeunes entre 18 et 30 ans : les candidats doivent avoir une vocation dont ils ont fait la preuve par des débuts de réalisation et avoir de graves difficultés pour continuer leur formation. Par ailleurs, les candidats qui n'ont pas la nationalité française ne sont éligibles que si leur projet se déroule en France. Toutes les infos : <http://www.fondationvocation.org/>

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

Parcours Profil initial des formations au centre Bioforce Afrique

Nous avons pour ambition de former au plus près des crises : c'est pourquoi nous nous sommes mobilisés auprès d'organismes financeurs afin de permettre des tarifs plus accessibles aux candidats de pays en difficulté. Un tarif subventionné (moins cher car partiellement pris en charge) est ainsi proposé aux candidats **originaires ET résidents** des pays suivants : pays d'Afrique, Haïti. Votre éligibilité à ce tarif subventionné sera automatiquement étudiée à réception de votre candidature en ligne et du paiement des frais de sélection. Pour les candidats **originaires ET résidents** d'autres pays en crise (hors Zone Afrique et Haïti), l'éligibilité à ce tarif subventionné sera automatiquement étudiée également, au cas par cas, à réception de votre candidature en ligne et du paiement des frais de sélection. (Attention : pour être éligibles au tarif subventionné, les candidats doivent impérativement répondre aux deux critères : c'est-à-dire être **originaires ET résidents** des pays concernés.) Pour connaître le montant des tarifs subventionnés et non subventionnés, rendez-vous sur la plaquette descriptive de la formation qui vous concerne.

Il existe plusieurs autres possibilités de financement :

- Bailleur de fonds, bailleur privé
- Votre employeur (ONG ou autre)
- Service de Coopération et d'Action Culturelle* des ambassades françaises
- Union Economique et Monétaire Ouest Africaine : des bourses sont parfois proposées, dont les critères et les dates limites peuvent varier. Découvrez les bourses disponibles sur <http://bourse.uemoa.int/>
- Vous êtes personnel de terrain de Médecins Sans Frontières avec au minimum 24 mois d'ancienneté ? La fondation MSF propose à ses personnels des bourses d'études pour des formations diplômantes. Renseignez-vous auprès de votre service ressources humaines MSF.

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

Parcours Profil expérimenté des formations au centre Bioforce Afrique

Il existe plusieurs possibilités de financement :

- Bailleur de fonds, bailleur privé
- Votre employeur (ONG ou autre)
- Service de Coopération et d'Action Culturelle* des ambassades françaises
- Renseignez-vous sur la bourse de la fondation Marcel Bleustein-Blanchet pour la vocation. Sont éligibles les jeunes entre 18 et 30 ans : les candidats doivent avoir une vocation dont ils ont fait la preuve par des débuts de réalisation et avoir de graves difficultés pour continuer leur formation. Par ailleurs, les candidats qui n'ont pas la nationalité française ne sont éligibles que si leur projet se déroule en France. Toutes les infos <http://www.fondationvocation.org/>
- Union Economique et Monétaire Ouest Africaine : des bourses sont parfois proposées, dont les critères et les dates limites peuvent varier. Découvrez les bourses disponibles sur <http://bourse.uemoa.int/>
- Vous êtes personnel de terrain de Médecins Sans Frontières avec au minimum 24 mois d'ancienneté ? La fondation MSF propose à ses personnels des bourses d'études pour des formations diplômantes. Renseignez-vous auprès de votre service ressources humaines MSF.

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

Master of Science in Humanitarian Programme Management et Humanitarian Programme Manager (en anglais) au centre Bioforce Europe

Il existe plusieurs possibilités de financement :

- Bailleur de fonds, bailleur privé
- Votre employeur (ONG ou autre)
- Service de Coopération et d'Action Culturelle* des ambassades françaises
- Agence Campus France de votre pays.
- Vous êtes personnel de terrain de Médecins Sans Frontières avec au minimum 24 mois d'ancienneté ? La fondation MSF propose à ses personnels des bourses d'études pour des formations diplômantes. Renseignez-vous auprès de votre service ressources humaines MSF.

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

Obtention d'une certification professionnelle Bioforce par la Validation des Acquis de l'Expérience

Si vous êtes salarié de droit français au sein d'une association de moins de 50 salariés cotisant à un Opérateur de Compétences, vous pouvez demander une bourse Unification. Un accompagnement de 24 heures ainsi que la prise en charge des frais de passage devant le jury (1500€ + 200€ si à distance) sont intégralement pris en charge. La procédure de demande de bourse ne peut s'effectuer qu'après que le dossier du candidat a été déclaré éligible par Bioforce. Le référent VAE Bioforce transmettra les modalités précises de demande aux candidats concernés. En amont, vous pouvez vous rapprocher de votre employeur afin de savoir si votre structure cotise auprès d'Unification.

Il existe plusieurs autres possibilités de financement :

- Bailleur de fonds, bailleur privé
- Votre employeur (ONG ou autre)

Il vous appartient de prendre contact avec les organismes qui vous concernent en fonction de votre statut pour connaître les démarches à suivre.

Quelles possibilités pour mes frais de vie pendant la période de formation ?

Vous êtes candidat à un Parcours Profil initial qui se déroule au centre Bioforce Europe : les frais de vie, estimés à 850 euros par mois (sur 6 ou 9 mois en fonction de la formation choisie), sont à votre charge (même dans le cas d'une bourse attribuée par Bioforce) et vous seront demandés en garantie avant l'entrée en formation. Cette somme vous est ensuite reversée dans son intégralité à votre entrée en formation.

Vous êtes candidat à un Parcours Profil expérimenté (qu'il se déroule en Europe ou en Afrique), **à un Parcours Profil initial Afrique ou au « Master of science in Humanitarian Programme Management » en Europe** : cette obligation de garantie pour les frais de vie ne s'applique pas.

GLOSSAIRE

AIF Aide Individuelle à la Formation

Dispositif de financement proposé par Pôle Emploi. Lorsque les dispositifs de financements existants (collectivités territoriales, Opérateur de Compétences...) ne peuvent prendre en charge votre projet de formation, partiellement ou entièrement, rapprochez-vous de votre conseiller Pôle emploi pour voir si vous pouvez bénéficier d'une AIF qui contribuera au financement des frais pédagogiques de votre formation. Vous devez faire valider votre projet de formation par votre conseiller avant tout financement possible par Pôle Emploi.

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

Etablissement public communal intervenant principalement dans trois domaines : l'aide sociale légale ; l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux ; l'animation des activités sociales.

CIDFF Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles

Les CIDFF exercent une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Ils informent, orientent et accompagnent le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit ; de la lutte contre les violences sexistes ; du soutien à la parentalité ; de l'emploi, de la formation professionnelle et de la création d'entreprise ; de la sexualité et de la santé. **En savoir plus** www.infofemmes.com

CPF Compte Personnel de Formation

Le compte personnel de formation est une nouvelle modalité d'accès à la formation créée par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Il a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chacun et de sécuriser le parcours professionnel, il a été mis en place en janvier 2015. Depuis le 1er janvier 2019, dans le cadre de la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, le CPF est crédité en euros et non plus en heures. Les heures acquises par les salariés au titre du DIF avant l'entrée en vigueur du CPF restent mobilisables jusqu'au 31 décembre 2020. **En savoir plus** <http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-professionnelle-des-salaries/article/compte-personnel-de-formation-cpf>

CPF de transition professionnelle

Le CPF de transition professionnelle est une mobilisation spéciale du CPF offrant la possibilité aux salariés de réaliser un projet de transition professionnelle afin de suivre une formation pour se reconvertir de sa propre initiative. Il est accordé avec accord de l'employeur et le salarié est rémunéré pendant toute la durée de la formation. Le CPF de transition professionnelle est indépendant du plan de développement des compétences de l'entreprise et peut concerner un domaine de formation différent du secteur d'activité professionnelle. Il peut être effectué à temps complet ou à temps partiel et de manière continue ou discontinue.

OPCO Opérateur de Compétences

Organisme chargé de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés.

En savoir plus <http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/article/opca-organismes-paritaires-collecteurs-agrees>

SCAC Service de Coopération et d'Action Culturelle

Au sein du réseau des ambassades de France à l'étranger, le SCAC est chargé de la conception, de la mise en œuvre et de l'animation des actions de coopération de la France dans les domaines de la culture et du développement. A ce titre, il gère les moyens de coopération (assistance technique, FSD, bourses, etc.) et travaille en étroite collaboration avec l'Agence française de développement. Le SCAC est aussi l'interlocuteur privilégié des bailleurs de fonds qui interviennent dans le pays en matière de coopération.